

COMPTE RENDU  
**COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000**  
**MARAI DU HAUT MEDOC (DH)**  
**MARAI DU BAS MEDOC (DH)**  
**MARAI DU NORD MEDOC (DO)**  
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 - ORDONNAC

**ORDRE DU JOUR :**

- Rappels de la démarche **Natura 2000** ;
- **Bilan et perspectives** des actions ;
- Présentation du **Pnm Estuaire** sur l'analyse risque pêche.

**PRESENTS :**

- **BOTTIN** François - ONF / RNN Hourtin
- **BRETON** Jean Louis - Maire de Valeyrac / Co-président Marais du Bas et du Nord Médoc
- **BRICHE** Valérie - SMIDDEST
- **CHAMBAUD** Véronique - Maire de Queyrac
- **CLEMENCEAU** Jonathan - EID Atlantique
- **COURTIN** Christophe - EID Atlantique
- **CREISER** Romain - SIMBV JCC
- **DIAZABAKANA** Ambre - Conservatoire du Littoral
- **EGAL** Fabien - ADPAG
- **EYNAUDI** Amandine - AFB / Pnm Estuaire
- **FLEURT** Denis - Mairie de Lesparre
- **HENRY** Jean-Brice - Maire de Gaillan en Médoc / Co-président Marais du Bas et du Nord Médoc
- **HOICHEUX** Aurélie - Pnr Médoc
- **MENAUT** Sabine - SEPANSO
- **MENEGAZZI** Clémence - Pnr Médoc
- **MEUNIER** Camille - DTTM 33
- **PIFAUDAT** Charlotte - Pnr Médoc
- **RAYMOND** Muriel et Gérard - Association de l'estuaire
- **SAINTOUT** Michèle - Maire de Saint Estèphe / Présidente Marais du Haut Médoc
- **TEALDI** Christiane - Agricultrice
- **VIGNHAL** Hélène - DDTM 33

**EXCUSES :**

- **ALCOVERRO** Alexia - ADAR du Médoc
- **BARBE** Gérard - Mairie de Le Verdon sur Mer
- **BOUCHON** Alain - Président SIBV Pointe Médoc
- **CARDONNEL** Sylvain - CD 33
- **DELEBECQUE** Luc-Olivier - CRPF Aquitaine
- **DUBREUIL** Charlotte - SIAEBVELG
- **DUMAITRE** Alexandre - DREAL N-A
- **FONMARTY** Matthieu - Maire de Labarde
- **LACOUME** Jérôme - Alliance Forêt Bois
- **LAGARDE** Christian - Maire de Moulis-en-Médoc
- **LALOUBEYRE** Julien - SIBV AM
- **LAPOUYADE** Patrick - CPIE Médoc
- **LEFOULER** Anthony - CBNSA
- **LESSIEUR** David - CEN Aquitaine
- **QUENAU** Franck - SIAEBVELG

**DOCUMENTS ASSOCIES :**

- Présentation et plaquette du Pnm Estuaire
- Chartre Natura 2000 **à valider**
- Topoguide Ordonnac







## I N T R O D U C T I O N

La séance est introduite par Michèle Saintout, Présidente du Comité de Pilotage (Copil) du site des Marais du Haut Médoc, ainsi que par Jean-Brice Henry et Jean-Louis Breton, Co-Présidents des sites des Marais du Bas Médoc et des Marais du Nord Médoc.

Après une année 2018 sans réunion du Copil (mais dont le bilan et les perspectives d'animation ont été envoyées à tous les membres via une plaquette de présentation), une nouvelle rencontre a été organisée en commun aux trois sites Natura 2000 dénommés « **Marais estuariens du Médoc** » animés par le Pnr Médoc, afin de mutualiser la présence des partenaires concernés par les deux Copils et permettre de présenter la cohérence du travail à cette plus large échelle, représentant 28 000 ha.

Il a été décidé de profiter du territoire et de proposer une rencontre à l'extérieur, sur le marais **d'Ordonnac**, choisi pour son accès et ses paysages. En l'occurrence il correspond également à **l'Espace Naturel Sensible (ENS)** du département dit de la « Ferme de Mourtagne » qui possède 64 ha acquis en 1999. Il est entretenu depuis 2014 par deux agriculteurs par pâturage et fauche via des conventions de gestion.

Les personnes présentes sont remerciées pour leur participation, et il est précisé que c'est la septième année d'animation de ces sites. Puis la parole est donnée à Clémence Ménégazzi, animatrice Natura 2000, qui expose l'ordre du jour autour d'un accueil café convivial qui a permis de prendre le temps de représenter le contexte. La parole a ensuite été donnée à Amandine Eynaudi du Pnm Estuaire, puis une **balade** a été proposée<sup>1</sup> avec des pauses pour présenter les différentes actions et perspectives.



<sup>1</sup> Le topoguide est joint à ce document, pour ceux qui souhaiteraient (re)faire ce trajet !



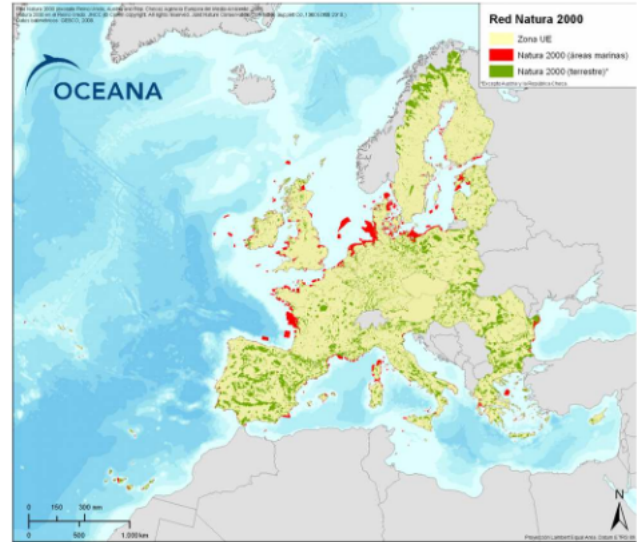




## NATURA 2000

La démarche Natura 2000 est un réseau européen de protection d'espèces animales et végétales mais également de leur milieu de vie. L'objectif étant de concilier les exigences écologiques de la faune, de la flore et de leurs habitats, avec les activités économiques, sociales et culturelles des territoires. Pour cela deux Directives Européennes s'appliquent :

- la Directive Oiseaux (DO) de 1979 (mise à jour en 2009) qui désigne des « Zones de Protection Spéciales » (ZPS) et recense les oiseaux sauvages protégés ainsi que les zones où ils se reproduisent, muent, hivernent ou se posent en migration. Cela concerne le site « Marais du Nord Médoc » avec 42 espèces inventoriées ;
- la Directive Habitats (DH) de 1992 (actualisée en 2007) qui définit des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) et liste les Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et les espèces végétales et animales (hors oiseaux) d'Intérêt Communautaire (EIC). Cela concerne les sites « Marais du Haut Médoc » et « Marais du Bas Médoc » avec 15 EIC et 20 HIC.



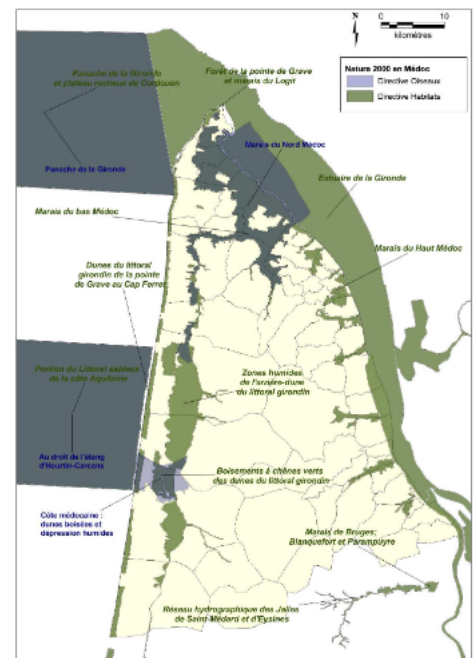
Les espèces et espaces protégés au niveau européen présents sur le territoire sont majoritairement liés aux zones humides, telles que la Cistude d'Europe, l'Échasse blanche ou l'Angélyque des estuaires.

Le Médoc possède plusieurs sites Natura 2000 en plus des Marais estuariens comme les grands lacs et la dune océanique ainsi que plusieurs sites marins. Le territoire porte donc une très forte responsabilité dans la conservation de cette exceptionnelle biodiversité.

Pour permettre le maintien voire l'amélioration de ce patrimoine naturel riche, la France a décidé de proposer plusieurs outils contractuels (sur 5 ans) et volontaires, ouverts à tous : viticulteurs, associations, collectivités, particuliers... (sous conditions) sur parcelles localisées dans le site Natura 2000 :

- les contrats (agricoles et non agricoles) avec un cahier des charges à respecter en échange de subventions ;
- la charte, recueil des « bonnes pratiques » du territoire qui n'amène à aucune contrepartie financière.

Ces outils sont décrits et prévus dans un plan de gestion appelé Document d'Objectifs (Docob). Ce dernier est en animation depuis 2012 sur le territoire et les outils sont proposés depuis 2013.



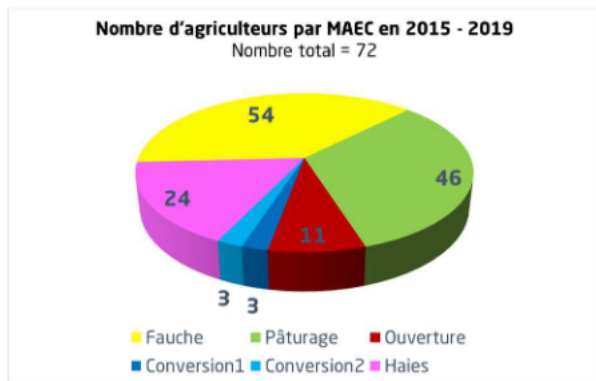
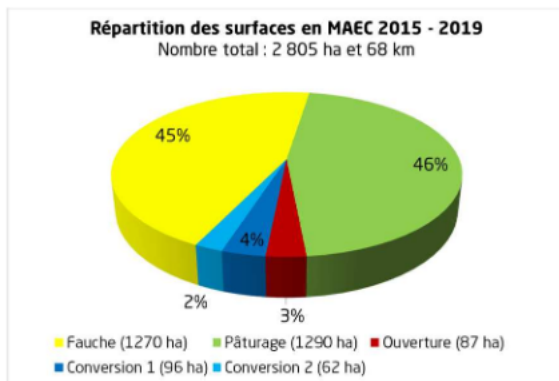




## G E S T I O N F A U N E E T F L O R E

### o MAEC

<b>C'est quoi ?</b>	<p>Les contrats agricoles, ou Mesures Agro-Ecologiques et Climatiques (MAEC). Ces MAEC sont mises en place sur le territoire depuis 2013. Chaque mesure correspond à un cahier des charges à respecter et à un montant annuel à l'hectare, sachant qu'il existe un plafond à 20 000 € / an / exploitation. Cinq MAEC sont ouvertes à l'échelle des marais estuariens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard de fauche (au 15 juin) ;</li> <li>- Pâturage (retrait des animaux l'hiver) ;</li> <li>- Ouverture de milieux ;</li> <li>- Conversion de cultures en prairies (avec ou sans fertilisation).</li> </ul>	
<b>Pour qui et où ?</b>	<p>Les agriculteurs sur des parcelles déclarées à la PAC dans le site Natura 2000 ou à proximité immédiate (dans la mesure où elle est incluse dans le périmètre des MAEC, évolutif d'une année sur l'autre).</p>	
<b>Combien...</b>	<b>... en 2019 ?</b>	<b>... en tout ?</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 agriculteurs dont 4 nouveaux</li> <li>• 273 ha</li> <li>• 148 718 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 72 agriculteurs</li> <li>• 2 805 ha et 68 km de haies</li> <li>• 4 081 350 €.</li> </ul>

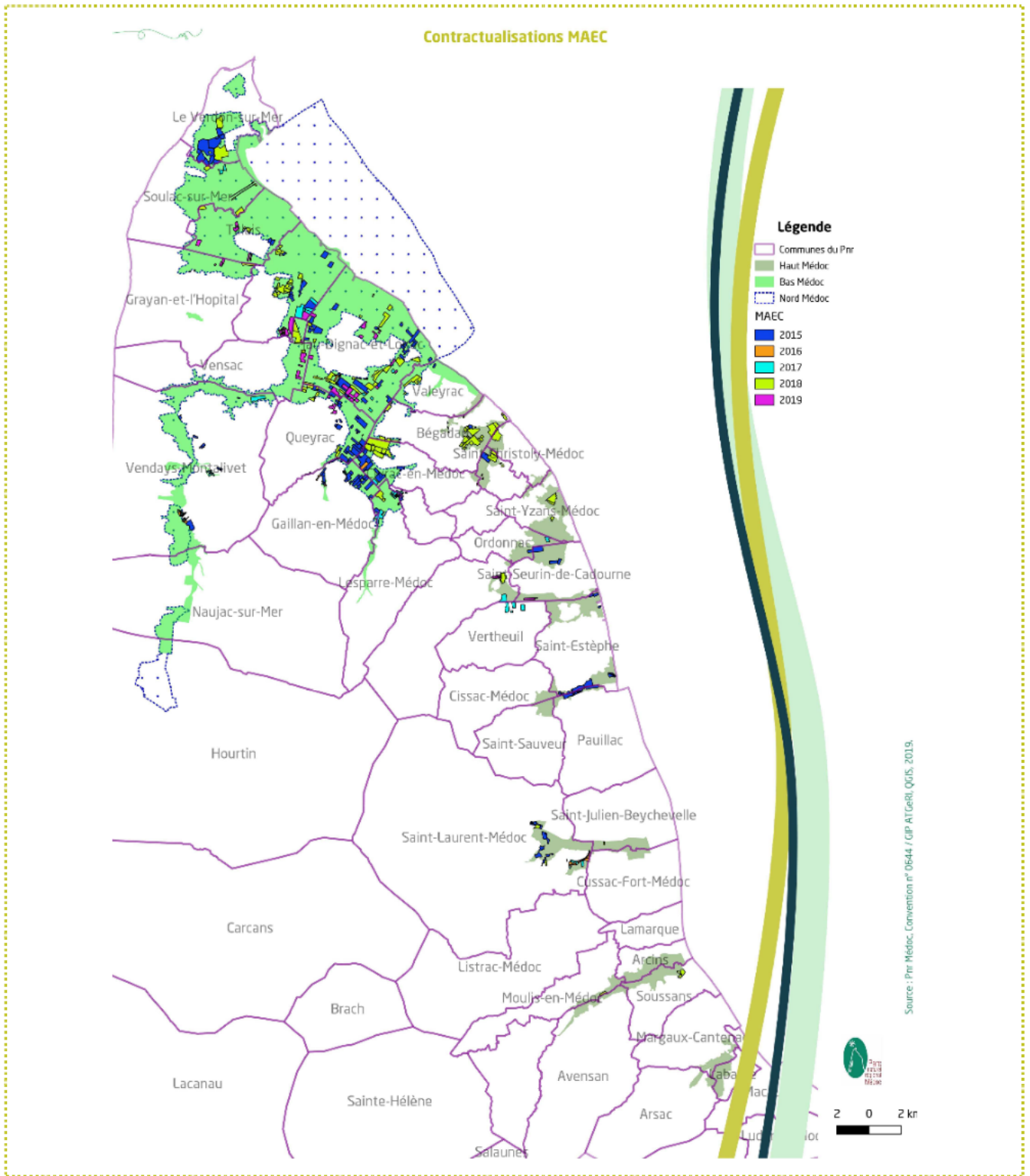


<b>Et après ?</b>	<p>Pérenniser cette démarche et l'évaluer. En effet un projet tutoré se déroule depuis septembre jusqu'à janvier avec 4 étudiantes de l'université de Bordeaux 1 avec pour objectif de qualifier une méthodologie qui permette d'évaluer l'efficacité des MAEC d'un point de vue écologique. Cela permettra de préparer un sujet de stage qui sera proposé à partir de février et qui aura pour but de concrétiser ce travail en ajoutant des compétences agronomique et économique. Tout ceci dans la perspective de répondre à certains agriculteurs qui depuis quelques années trouvent que les MAEC ne correspondent plus à leurs pratiques et en préparant des nouvelles pour la prochaine programmation PAC (à partir de 2020). L'idée étant également de commencer à réfléchir à un label pour l'activité d'élevage extensif médocain sous la forme de la marque « Valeur Parc naturel régional ».</p> <p>Il est également envisagé à partir de ce projet de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité en leur proposant de participer à des inventaires naturalistes sur leurs parcelles.</p>
-------------------	---









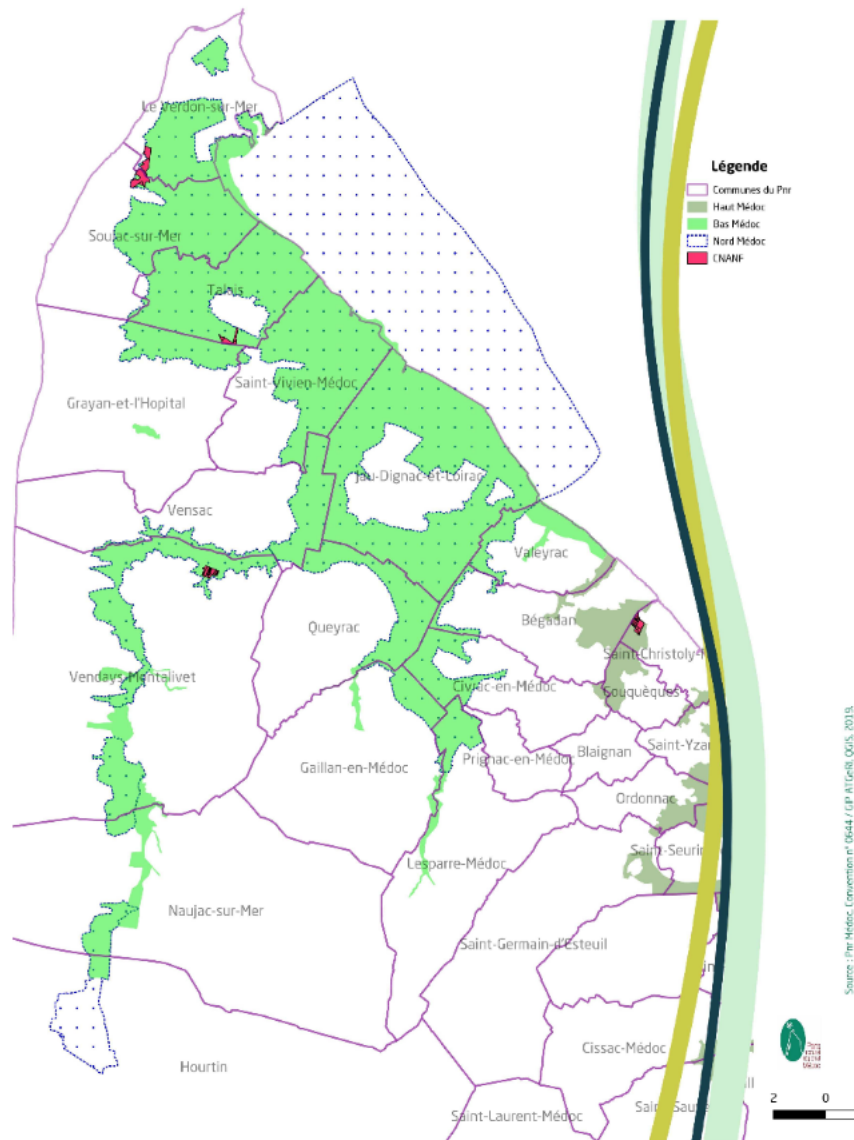




o **CNANF**

<b>C'est quoi ?</b>	Les Contrats Non Agricoles et Non Forestiers (CNANF) sont également des mesures avec un cahier des charges à respecter et des financements en échange. Plusieurs actions peuvent être subventionnées tel que l'entretien d'une mare, le nettoyage d'une parcelle ou encore la pose d'une clôture...	
<b>Pour qui et où ?</b>	Toutes personnes (particuliers, collectivités, associations...) hors agriculteurs. Sur des terrains hors PAC avec des parcelles dans le site Natura 2000.	
<b>Combien ?...</b>	<b>... en 2019 ?</b>	<b>... en tout ?</b>
	Un contrat a été signé sur Soulac-sur-Mer avec le CPIE Médoc sur des terrains appartenant à un particulier. L'objectif étant de rouvrir les milieux via du pâturage caprin pour ensuite faire pacager un troupeau de bovins. Des clôtures sont également prévues ainsi qu'un entretien mécanique.	5 contrats signés sur le territoire depuis 2015 pour un montant total de 186 900 €.
<b>Et après ?</b>	Un projet de contrats forestiers est en cours afin de pouvoir proposer des actions dans le cadre d'une gestion forestière. Cela fera l'objet de groupes de travail avec les professionnels de la filière puis d'une validation lors d'un prochain Copil.	

Contractualisations CNANF

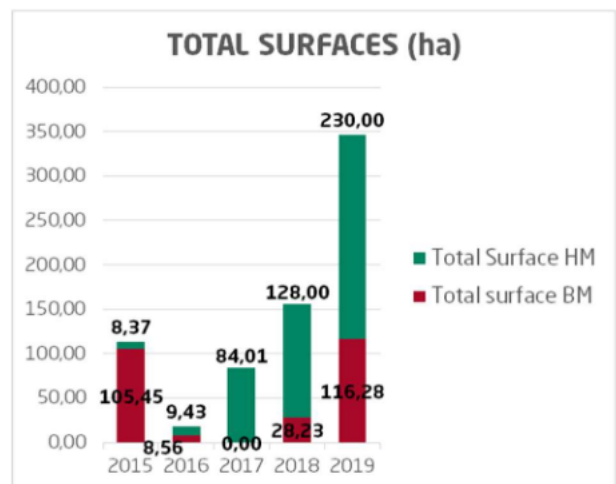
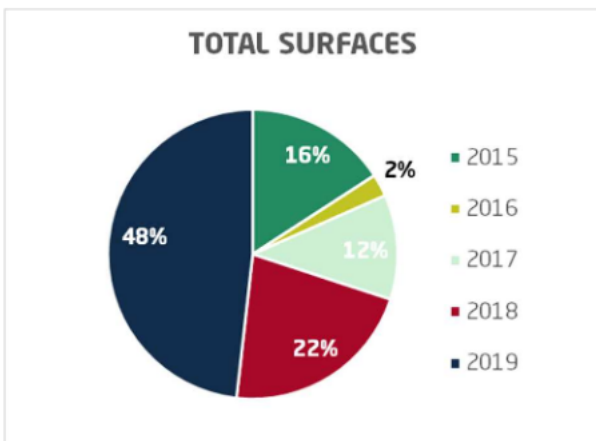




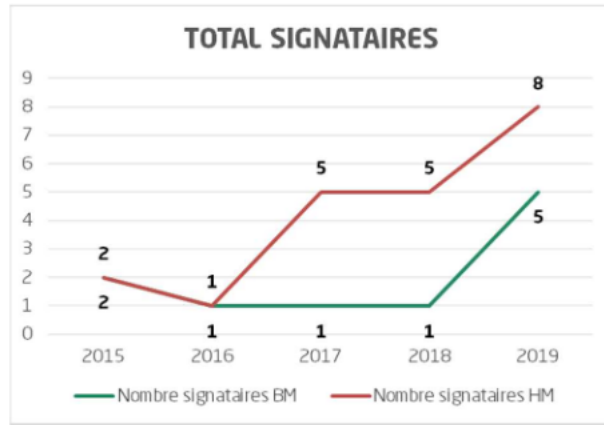


o **CHARTRE**

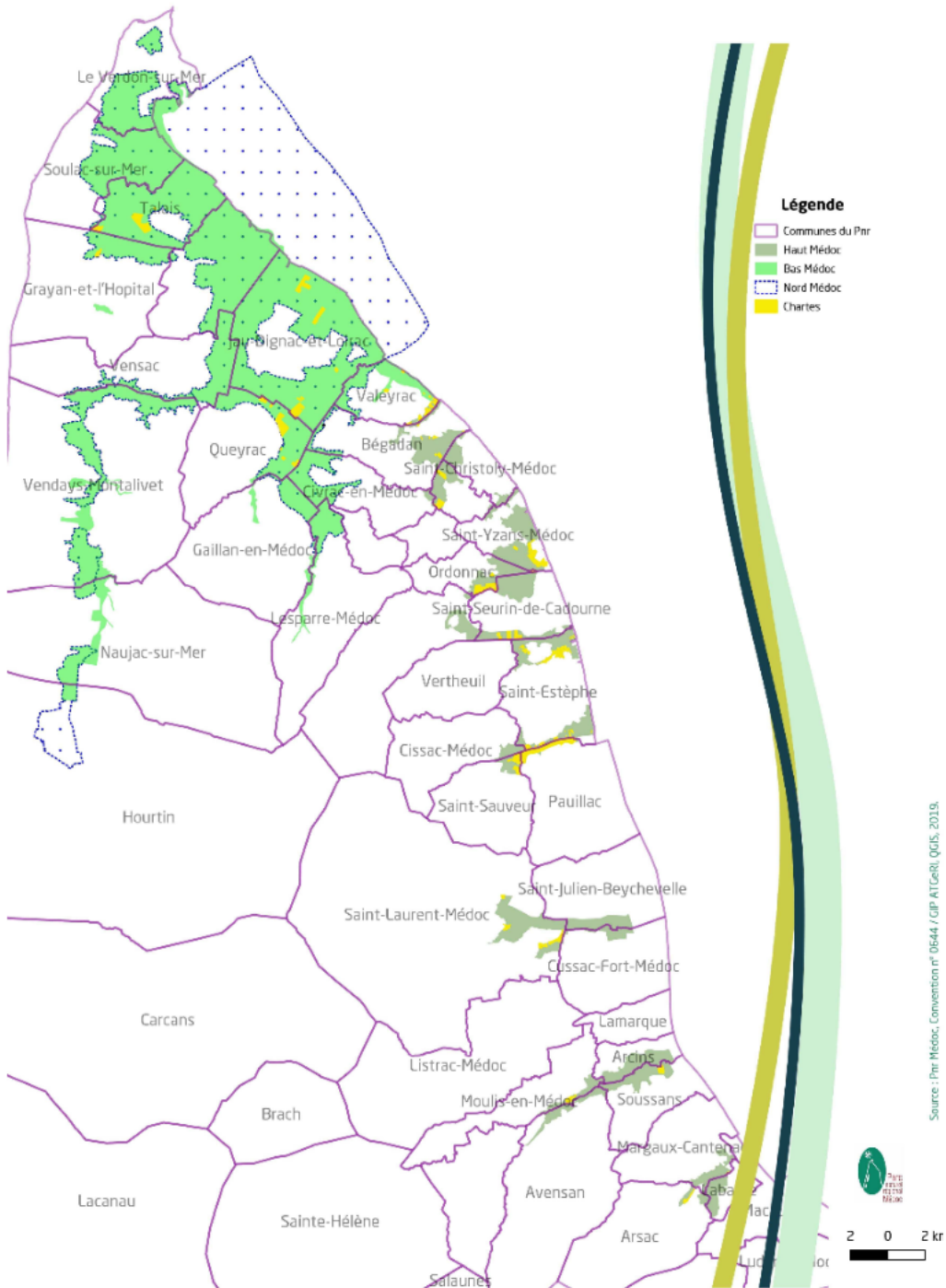
<b>C'est quoi ?</b>	Recueil des « bonnes pratiques » déjà mises en place sur le territoire. Des engagements peuvent être pris à la parcelle (sur des prairies, de la vigne, des boisements...) ou par type d'activité (chasse, randonnée, accueil du public...).	
<b>Pour qui et où ?</b>	Pour tout le monde (associations, particuliers, agriculteurs, collectivités...) dans la mesure où la (les) parcelle(s) et / ou l'activité pour laquelle (lesquelles) ils s'engagent est dans le site. Beaucoup de châteaux viticoles s'engagent dans la charte du fait de leur engagement en parallèle dans des démarches environnementales (AREA, HVE...) dont les cahiers des charges demandent à signer les Chartes Natura 2000 pour les parcelles qu'ils possèdent dans les sites, d'où une importante progression des signatures en 2019.	
<b>Combien...</b>	<b>... en 2019 ?</b>	<b>... en tout ?</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 346,3 ha</li> <li>• 13 signataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 307 ha</li> <li>• 37 signataires</li> </ul>
<b>Et après ?</b>	<p>Il a été demandé par certaines communes qui ont pour projet de signer la charte, d'installer des panneaux signifiant la localisation du site Natura 2000 : une recherche de financements doit être engagée afin de permettre ce type d'installation.</p> <p>Suite à une plantation de pins dans le Marais de Labarde il y a quelques années (entre 2012 et 2017), la propriétaire, qui n'avait pas conscience qu'elle était dans un site à forte valeur environnementale, s'est portée volontaire pour préserver la biodiversité encore présente sur cette nouvelle culture. Il a donc été proposé qu'un paragraphe soit dédié à la culture du pin maritime dans la Charte afin qu'elle puisse s'engager dans un premier temps dans cette démarche (la suite étant potentiellement des contrats forestiers, cf. partie précédente). Pour cela il a été envoyé aux membres du Copil une première version des modifications à apporter, avec quelques retours de la part de certains partenaires. Les remarques ont été prises en compte et vous trouverez joint à ce compte rendu la nouvelle version de la Charte : si cela convient aux membres du Copil (sans réponse = accord) la nouvelle version de la Charte (intégrée pour le Bas et le Haut Médoc) sera considérée comme validée et transmise aux services instructeurs (DDTM) afin qu'ils la prennent en compte, pour une signature prochaine de la part de la propriétaire forestière concernée.</p> <p style="text-align: center;">➤ <b>Un retour de la part du Copil est attendu à ce propos.</b></p>	







### Contractualisations Chartes









o HC

De nombreuses actions ont été menées afin de mettre à jour et d'acquérir des données naturalistes sur les sites :

- **Projet tutoré** avec Bordeaux 1 « Diagnostic des données naturalistes » avec 4 étudiants : mise à jours des détenteurs de données afin de faire le point sur « qui fait quoi » et identifier les zones et les espèces sans inventaires ;
- **Stage** « inventaire des Rhopalocères et Odonates sur le Haut Médoc » : travail de 6 mois avec Théodore Perron-Kyritsos (master 2 Gestion de la Biodiversité à Toulouse III) sur la récolte de données sur le terrain et l'élaboration d'une méthodologie de suivi adaptée ;
- Obtention de **l'appel à projet** de la DREAL N-A « Inventaire collaboratif des invertébrés d'intérêt communautaire dans les sites natura 2000 riverains de la Garonne » : 6 sites natura 2000 concernés, avec le bureau d'études Eliomys ;
- **Projet d'inventaire** sur les chauves-souris ;



- Suivi du **Plan National d'Action** (PNA) pour le Vison d'Europe : naissance de 4 bébés à l'élevage conservatoire de Zoodysée (1<sup>ère</sup> en France !). Pour rappel le Vison d'Europe est le carnivore le plus menacé d'Europe et le sud-ouest de la France est l'un des derniers sites de présence mondiale. Les campagnes de piégeage effectuées jusqu'à présent ont été infructueuses sur le Médoc, mais cela ne signifie pas que l'espèce, particulièrement discrète, n'est plus présente. Cela a été constaté dans le Pays Basque avec la prise d'un individu en mars 2019 alors qu'aucune donnée n'avait été observée depuis 2005.

---

## VEILLE

La **veille des politiques publiques** sur le territoire continue avec la participation aux différents comités de gestion locaux voire régionaux ou nationaux (dans le cadre du Pnr). Un travail est notamment en cours au sujet de **l'évaluation d'incidences** Natura 2000 : la DDTM 33 a mis en place un stage au cours de l'été afin de faire le point sur cette thématique et proposer une méthode de travail commune au niveau départemental ; un projet est en cours avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour repérer via des images satellitaires les **retournements de prairies** dans les sites, afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible et anticiper ce type de menace à terme.

**Rappel sur l'évaluation d'incidences Natura 2000** : c'est la seule contrepartie réglementaire rattachée à la politique Natura 2000. Cela concerne tout projet dans et à proximité immédiate d'un site Natura 2000 ayant potentiellement un impact sur les espèces et / ou les habitats d'intérêt communautaire. Pour cela une analyse est réalisée avec le porteur de projet afin d'évaluer au mieux les risques et proposer des solutions pour les éviter, les réduire voire les compenser. L'optimum étant d'avoir ce type d'échange le plus tôt possible dans l'élaboration du projet afin de bien prendre en compte les éventuelles modifications à apporter pour éviter d'être rendu devant le fait accompli et d'être également contraint par les délais de dossiers (notamment par rapport aux services instructeurs des permis de construire par exemple). L'évaluation d'incidences peut être réalisée par l'animateur(trice) Natura 2000 d'un site, gratuitement, et ne condamne pas automatique un projet. En effet Natura 2000 prône le compromis entre préservation de la biodiversité et développement humain. Aussi la majorité des projets aboutit (construction de maisons, plantation de vignes...) dans la mesure où la localisation le permet (documents d'urbanismes, zones AOC...) et où la réglementation locale est respectée (loi sur l'eau, espèces protégées...). Cela permet également d'avoir un échange avec le porteur de projet et parfois de le conseiller sur de la recherche complémentaire de financements, de partenaires...







## COMMUNICATION

### o STRATEGIE DE COM'

Une stratégie de communication est appliquée au niveau du Pnr Médoc dans laquelle s'inscrit celle de l'animation Natura 2000. Aussi certaines informations sont publiées sur le site internet (<https://www.pnr-medoc.fr/natura-2000.html>) et sur Facebook (<https://www.facebook.com/PnrMedoc/>). Cependant il serait souhaitable d'être plus visible notamment pour le **grand public** mais également plus proches de certains usagers dont notamment les **agriculteurs**. La question se pose donc d'investir d'autres canaux pour diffuser les informations : ouvrir une page Facebook dédiée à Natura 2000, publier régulièrement dans les bulletins communaux et communautaires, faire une présentation lors des conseils municipaux ou communautaires, intervenir en radio locale....

Des idées sont aussi demandées pour l'organisation du **Copil 2020** : garder ce format « hors les murs » pour profiter d'une sortie sur le terrain (cela a eu l'air de plaire lors de ce Copil 2019) ou revenir en salle de manière plus classique ?

➤ **Un retour de la part du Copil est attendu à ce propos.**

### o JMZH

Comme chaque année la **Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) en Médoc** s'est déroulée sur le territoire sur deux semaines (du 25 janvier au 10 février) d'animations et de conférences, autour du 2 février (date de la signature de la convention de protection des zones humides, dite de Ramsar). Cette année a marqué la création des **Arpenteurs**, collectif qui regroupe les différentes structures qui prennent part à la JMZH depuis plusieurs années, dans l'objectif de perpétuer la JMZH mais également de proposer d'autres animations nature tout au long de l'année, en cohérence avec le futur programme d'éducation à l'environnement et au territoire du Pnr.



Deux sorties ont été proposées : au **Moulin de Tiquetorte** (Moulis-en-Médoc) avec le technicien rivière et le site de **la Vanne** (Saint-Estèphe) avec le Cen N-A ; une troisième, la visite de l'ENS à Vensac avec le technicien rivière a été annulée pour cause de tempête.

La soirée de clôture s'est déroulée à Nodris (Vertheuil) avec une animation proposée par Cistude Nature autour de petits films / débats terminée par un buffet proposé par la cuisinière médocaine écoresponsable Laurence Dessimoulie et a attiré une centaine de personnes.

### o PERSPECTIVES

Sous réserve de précision d'une stratégie de communication, il est d'ores et déjà envisagé de proposer de **poursuivre le travail déjà réalisé** avec les animations JMZH pour 2020, la participation (sur sollicitation) à des sorties scolaires, la mise à jour des plaquettes d'information, la mise en place de « ciné débats » autour de différentes thématiques (nature, agriculture...), etc.

A ce propos une telle soirée est organisée à la suite de ce Copil avec une **soirée découverte des papillons** de notre région, proposée par le Cen N-A et le Pnr à la salle culturelle de Vendays-Montalivet. Il sera proposé de visionner le film « O papillons » puis de partir à la découverte des papillons de nuit à proximité de la salle. Cela fait suite à la découverte sur les marais d'arrière dune de plusieurs espèces de papillons de nuit d'intérêt patrimonial.







## SANTÉ ENVIRONNEMENT

Depuis 2017 un travail commun entre la plateforme Sanitaire et Social et le pôle environnement du Pays Médoc / Pnr a été réalisé autour de la thématique de la **Santé Environnement**. En effet dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) Médoc n°2, la thématique notamment des allergies végétales est inscrite et le Pnr s'en est saisi. Cela a permis de proposer plusieurs actions sur le territoire : une conférence fin 2017 sur les **risques sanitaires liés aux milieux naturels** : zoonoses en général / tiques et maladie de Lyme / moustiques (tigre) / allergies végétales, qui s'est poursuivi par l'édition d'une plaquette d'informations reprenant ces thématiques.



Cela a également abouti à la publication d'un **calendrier** sur la santé environnement pour 2020, réalisé avec la collaboration de structures d'accompagnement social médocaines (EnVols, OxyGem, l'Oiseau Lire), le conseil municipal des jeunes de Carcans et avec le soutien de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Nouvelle-Aquitaine grâce à un financement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine. Ce calendrier a été élaboré sur le principe de la **littéracie** en santé: rendre accessible une information à tout public afin que celui-ci la comprenne, l'évalue et l'utilise pour promouvoir sa santé et celle de son entourage.

## PNR MÉDOC

Le territoire a été labellisé en Parc naturel régional (Pnr) le **26 mai 2019**, après une dizaine d'années de procédure et de concertation. Le Pays Médoc a donc été dissout au profit de la création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr Médoc. La gouvernance reste sur le même principe avec un comité syndical, des commissions de travail, un conseil de développement, et nouveauté, un conseil scientifique.

L'inauguration officielle du Pnr, **l'Assemblade** médocaine, aura lieu le samedi 12 octobre sur le site de la future maison de Parc à Saint-Laurent-Médoc. La journée sera dédiée à la présentation des différentes missions du Pnr avec des stands, des animations, des rencontres, un marché de producteurs, de la restauration, etc.



## ANALYSE RISQUE PÊCHE

✓ **PNM ESTUAIRE - Amandine Eynaudi, AFB**



Amandine Eynaudi, chargée de mission patrimoine naturel, présente le **Parc naturel marin (Pnm) de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais** (cf. <http://www.aires-marines.fr/L-Office/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-de-l-estuaire-de-la-Gironde-et-de-la-mer-des-Pertuis> et documents joints).

Un focus est fait sur le projet concernant **l'analyse risque pêche sur le Pertuis Gironde (ARPEGI)**. Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention européenne au titre du FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). L'objectif est de répondre à l'obligation réglementaire de mener cette analyse de risque d'atteinte au bon état de conservation des Habitats et des Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC et EIC) par les pratiques de pêche professionnelle (L.414-4 II Bis du Code de l'env.) et de mettre en œuvre des mesures de gestion, si nécessaire, pour assurer la préservation de ces habitats et de ces espèces.

Le projet, qui se déroulera sur trois ans, comporte trois phases :

- état initial relatif aux HIC et EIC et aux pratiques de pêche professionnelle (et leur interactions) ;
- évaluation du risque de porter atteinte au bon état de conservation des HIC et EIC ;
- proposition de mesures de gestion pour les HIC et EIC pour lesquels le risque doit être réduit de façon à garantir le bon état de conservation.







Le Pnm a proposé à l'ensemble des sites mixtes (terre / mer) dont la partie marine est comprise dans son périmètre, de réaliser cette analyse également sur leur territoire marin. Pour ce faire il a été proposé aux Copils de ces sites, dont celui des « Marais du Nord Médoc », d'intégrer le Copil du projet.

➤ Pour en savoir plus : <http://www.natura2000.fr/outils-et-methodes/guides-et-ouvrages/arp-n2000>

---

## C O N C L U S I O N

Il est donc demandé au Copil de se prononcer sur :

- La validation de l'ajout du paragraphe sur les pins dans la charte ;
- Une proposition de pistes pour optimiser la communication de la mission Natura 2000 sur le territoire et la préparation du Copil 2020.



---

Pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission Natura 2000 au Pnr Médoc :

**Clémence MENEGAZZI**

Tél. : 05 57 75 18 94 (LD) / 06 45 59 55 95

Mail : [c.menegazzi@pnr-medoc.fr](mailto:c.menegazzi@pnr-medoc.fr)

Documents disponibles sur <https://www.pnr-medoc.fr/natura-2000.html>



